

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le mercredi 6 juillet 2016 à 18 heures 30**, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Madame Christine AGENY.

Membres présents : Messieurs Jean-Bernard GRIMAUULT, Frédéric CHESNET, Patrick REDOUTÉ, Antoine VALENT, Mesdames Christine AGENY, Rose-May BOURBON, Muriel KUBICKÉ, Emily DECLERCK.

Absents excusés : Hervé de POMYERS (empêché), Léa de POMYERS, Christian CHESNET

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 08/04/2016
2. Aménagement sécuritaire : choix de l'entreprise
3. Aménagement sécuritaire : Délibération autorisant Madame la 1^{ère} Adjointe à signer le marché et la permission de voirie
4. Travaux : porte dépôt de pain, gouttières garage communal, toiture mairie + logement
5. Ad'Ap : lancement de la procédure d'appel d'offres pour les travaux
6. Décision modificative du budget : intégration de l'étude sur l'aménagement
7. Musée Marguerite Audoux : exposition de peinture
8. Demande de subvention de l'ADMR
9. Questions diverses (lettre de remerciement de M & Mme BERTHONNEAU pour la subvention à l'école de Musique, remerciement de Mme BARBIER du collège pour la subvention attribuée pour le spectacle Pinocchio, remerciement au comité des fêtes pour le remboursement de la table du centre socio culturel, arrachage des joncs à l'étang communal)

Madame Christine AGENY, 1^{ère} Adjointe ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu du 08/04/2016

Madame AGENY donne lecture du compte rendu de la réunion du 8 avril 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

2- Aménagement sécuritaire : choix de l'entreprise

Madame AGENY donne lecture des résultats de l'appel d'offres :

EUROVIA	66 108,00 €
MARCEL TP	68 106,00 €
S.O.T.R.A.P.	60 109,00 €
COLAS	50 557,17 €
TPB	56 641,00 €
CASSIER TP	55 279,00 €
CLEMENT TP	59 875,00 €

L'estimatif du maître d'œuvre ORLING était de 52 827.50 € HT.

Madame AGENY propose à l'assemblée de retenir l'entreprise COLAS, qui propose la meilleure offre.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

3- Aménagement sécuritaire : délibération autorisant Madame la 1^{ère} Adjointe à signer le marché et la permission de voirie

Madame AGENY demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise COLAS et la permission de voirie pour commencer les travaux.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

4- Travaux : porte du dépôt de pain, gouttières garage communal, toiture mairie + logement.

Madame AGENY informe l'assemblée des différents travaux à réaliser :

- le changement de la porte du dépôt de pain qui est très abîmée. Deux devis ont été demandés à la SAS TREMEAU pour 1 833.30 € HT et les Etablissements BUREAU pour 1 733.00 € HT. La différence de prix est sur la fourniture de la porte. L'assemblée est d'accord pour faire travailler l'entreprise TREMEAU qui est de Ste-Montaine, même avec une différence de 100 €. Malheureusement, c'est toujours lui le plus cher.
- gouttières du garage communal route d'Argent : Madame AGENY rappelle qu'il n'y a pas de gouttières sur la toiture du garage communal et toute la pluie inonde le terrain des voisins. Deux devis ont été demandés à l'Entreprise ROCHER pour un montant de 1 532.79 € HT et l'entreprise LCC pour un montant de 1 298.34 € HT. L'entreprise ROCHER demande de faire une tranchée pour évacuer la pluie vers l'avaloir public, alors que l'entreprise LCC fait un raccordement en direct sans tranchée. L'assemblée retient à la proposition de l'entreprise LCC
- Toiture du logement 21 rue Principale : remplacement des tuiles abîmées, forfait émoussage (brossage partiel des tuiles) et passage d'un pro-démoussant et hydrofuge, devis de l'entreprise LCC d'un montant de 978 € HT.
- Toiture du logement 24 rue principale : remise en place des ardoises sur la partie haute de la couverture et sur la lucarne, devis de l'entreprise ROCHER d'un montant de 560 € HT.

L'assemblée demande qu'un devis pour l'ensemble des travaux d'installation de gouttières sur le garage communal, la réfection de la toiture du logement 21 rue Principale et 26 rue Principale, soit demandé à l'entreprise LCC.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Ad'Ap : lancement de la procédure d'appel d'offres pour les travaux

Madame AGENY rappelle à l'assemblée que les communes ont une obligation de rendre accessible les bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.

Un agenda programmé d'accessibilité a été déposé à la DDT du Cher et il convient de lancer les travaux.

Madame LESUEUR-PASQUIER a été retenue pour la maîtrise d'œuvre. Les travaux de l'année 1 correspondent à l'accessibilité de la mairie, du musée et de la salle associative, et sont estimés à 34 000 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

6- Décision modificative du budget.

Madame AGENY propose à l'assemblée de prendre une décision modificative pour régulariser les centimes sur le budget primitif :

- En fonctionnement : au compte 6068 autres matières et fournitures + 0.56 €
- En investissement : au compte 21318 travaux autres bâtiments publics + 0.16 €

L'assemblée approuve à l'unanimité.

7- Musée Marguerite Audoux : exposition de peinture.

Madame AGENY informe l'assemblée que Sabine SAUVAGE, agent d'accueil et de promotion touristique du musée Marguerite Audoux a sollicité le peintre Bernard PATRIGEON de Nançay pour exposer ses œuvres au musée, sur le thème « le Pays de Marie-Claire ».

L'exposition pourrait avoir lieu du 23 juillet au 18 septembre.

Il faut trouver une solution pour exposer 15 tableaux à moindre frais pour la commune, sachant que les grilles d'expo coûtent très cher et que Muriel KUBICKE a sollicité les communes aux alentours, qui ne peuvent pas les prêter pendant 2 mois.

L'assemblée propose de prendre les panneaux électoraux et de demander à l'agent technique de les relier entre eux avec un système de charnières.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'exposition des œuvres de Bernard Patrigeon, peintre à Nançay.

8- Demandes de subvention de l'ADMR

Madame AGENY donne lecture de la demande de subvention de l'ADMR et dit que des personnes de Ste-Montaine sont bénéficiaires de l'ADMR.

L'assemblée vote à l'unanimité une subvention de 200 € au profit de l'ADMR.

9- Questions diverses

- ⇒ Modification des statuts du SDE 18 pour intégrer la communauté de communes Berry Grand Sud qui a manifesté le souhait d'adhérer au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher. L'assemblée approuve la modification des statuts à l'unanimité.
- ⇒ Adoption du Document Unique suite à son approbation par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Cher. Madame AGENY rappelle que la collectivité doit évaluer, dans un document unique, les risques professionnels encourus par les agents et prendre les mesures appropriées pour réduire ou supprimer ces risques.
La commune a envoyé son document unique au Centre de Gestion du Cher qui a été approuvé par le CTP.
L'assemblée approuve à l'unanimité le document unique présenté au CTP du Centre de Gestion du Cher.
- ⇒ Enquête publique pour l'aliénation d'une partie du chemin de Bordebure : changement de commissaire enquêteur sur conseil de Mme WIECEK qui a refusé de diriger l'enquête publique en raison de son emploi du temps et qui conseil à la commune de prendre un commissaire enquêteur proche de Ste-Montaine, en raison des frais kilométriques. Madame AGENY propose de retenir Monsieur Jean-Louis HAYN domicilié à Aubigny sur Nère. L'assemblée approuve à l'unanimité.
- ⇒ Madame AGENY donne lecture de la lettre de remerciement de Monsieur BERTHONNEAU, Directeur d'AZUREVE pour la subvention versée à l'école de musique où son fils est inscrit.
- ⇒ Madame AGENY donne lecture du mail de remerciement de Madame BARBIER, professeur au collège Gérard Philipe et instigatrice du spectacle PINOCCHIO dans le cadre de « l'éz'arts ô collège » et dont la commune de Ste-Montaine a attribué une subvention.
- ⇒ L'assemblée remercie le comité des fêtes pour le remplacement de la table du centre socio culturel qui a été abîmée lors de la fête de l'été.
- ⇒ Monsieur GRIMAULT propose à l'assemblée de faire arracher les joncs autour de l'étang communal, qui empêche les pêcheurs d'atteindre l'étang. Un devis a été demandé à Raymond LOUIS et Charles-Henri LOUIS. Antoine VALENT dit qu'ils font tous les deux du travail sérieux.
- ⇒ Madame KUBICKE demande que les chemins communaux soient nettoyés, car les ronces et les hautes herbes deviennent envahissantes.
- ⇒ L'assemblée demande qu'un arrêté soit pris où un courrier soit envoyé aux propriétaires qui n'entretiennent pas leurs terrains. Il faut insister sur le terme de nuisance et de salubrité publique. Les propriétaires en question sont M. PERRIER au 12 rue Principale, M. CLEMENT au 6 rue Principale, M. COSATTI au 1 Place Marguerite Audoux et la SCI la Montainaise après chez M & Mme KUBICKE.

Madame AGENY lève la séance à 19 heures 30 en donnant la parole aux spectateurs.